



# Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

 RGF 94 rue Réaumur 75002 Paris  
 site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>  
<http://www.fo-dgfip.fr/>

 01.55.80.66. 43  
 Fax 01.55.80.66.49

Courriel : [fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr)

28/02/2019.

## CHSCTi de Paris : déclaration n° 57 du 28/02/2019.

Monsieur le Président, Jean-François Gravier publiait « Paris et le désert français », un ouvrage de géographie. Depuis, la discrimination géographique a continué son œuvre délétère, les Français des périphéries ayant moins de médecins et de services publics. Cela a produit la révolte contre le système fiscal qui demande plus à tous, pour moins de services.

Pour autant, ce n'est pas en délocalisant des services dits « back office » dans d'autres départements que la carence de services sera ressentie moins durement. De fait, la délocalisation de Pôles de Contrôle et d'Expertise n'apporterait rien aux villes périphériques et mettrait en cause le contact de terrain nécessaire à appréhender le tissu fiscal.

Ce n'est pas de délocalisation dont les services ont besoin, mais du maintien voire du renforcement des moyens. Si par exemple les sociétés étrangères peuvent exercer ou vendre en France en vertu de la liberté de prestations de services, pourquoi ne pas les contrôler à l'étranger aussi ? Et les libertés de circulation des capitaux, pourquoi sont-elles sans contrepartie ? A l'évidence, les moyens de l'administration fiscale n'ont pas suivi l'évolution de l'économie, et l'échange automatique de renseignements n'est qu'une facette du problème.

### 1) Constitution et mise en place des CHSCT : les textes

S'agissant de la constitution des Chsct, il est positif que leur action soit maintenue pendant un nouveau mandat et en même temps, la logique de la réforme qui a pour effet sinon pour objet, de réduire le dialogue social, n'est pas évidente.

### 2) Adoption du règlement intérieur

Un règlement intérieur du Chsct de Paris sera soumis au vote. Mais dès lors qu'il est émis par le niveau national et n'est pas modifiable localement, un tel vote apparaît purement formel.

### 3) Election du secrétaire

/

### 4) Présentation de la note d'orientations nationales

### 5) Point budgétaire et propositions d'actions

S'agissant du point budgétaire et des propositions d'action, **FO FINANCES** est systématiquement favorable aux propositions émises sur recommandation des médecins de prévention. Néanmoins, elle regrette que le CRIPH ait réduit son champ d'intervention aux seuls collègues ayant le statut de handicapé (probablement pour des raisons budgétaires) et l'invite à revenir sur cette situation. En effet, l'on peut souffrir et ne pas avoir pour autant un tel statut.

#### Questions diverses.

En questions diverses, **FO FINANCES** souhaiterait d'abord évoquer divers outils de travail.

Ainsi, pourquoi supprimer l'outil **SIRIUS PART** des PCR (Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine) et par quoi, et quand sera-t-il remplacé ?

Est-il responsable d'avoir désactivé **OEIL** en novembre et de ne prévoir de remplacement qu'en mai 2019 ? Comment est gérée la situation pour que les services puissent travailler ?

S'agissant des **Pôles de Contrôle et d'Expertise (PCE)**, ils sont comme d'autres touchés par la mode « big data » dont le but en réalité est d'automatiser la mise en contrôle fiscal sans recours à ces services.

Le travail de la **Mission Requête Valorisation** participe de cette logique d'automatisation. Le résultat sera pourtant limité car l'interprétation humaine et l'expérience pèsent beaucoup dans la sélection des entreprises.

L'évolution actuelle

Par ailleurs, les directives de la direction sont contradictoires entre l'injonction faite aux PCE de rédiger des fiches de proposition de contrôle (n° 3909) concernant des entreprises figurant sur des listes MRV (Mission Requêtes Valorisation) éditées automatiquement (DM 60 et 70 par exemple) tout en prétendant qu'il n'y a qu'à copier la fiche issue de la liste, et le fait que les brigades de vérification en refusent un grand nombre parce qu'elles craignent pour la chute de la médiane et la moyenne de rendement que cette même Direction leur impose.

Les PCE doivent-ils cesser de proposer des fiches dont les BDV ne veulent pas, ou alors les BDV seront-elles dispensées de voir leurs résultats pris en comptes sur ces fiches ? Il faut une cohérence.

Enfin, FO a interpellé la direction sur les problèmes thermiques que rencontrent actuellement les collègues dont les bureaux sont situés sur la rue Réaumur.

En effet, en raison de la conjonction entre des températures anormalement élevées pour la

saison et la panne de la climatisation, la température dans les bureaux connaît une hausse très importante à partir de 11h30 et dépasse les 30 degrés dans les bureaux exposés.

Les conditions de travail dans l'après midi sont donc très fortement dégradées pour ces collègues qui se trouvent dans l'impossibilité de rester plusieurs heures d'affilée dans cette chaleur. Il serait bien de proposer une solution pour les collègues concernés.

Je vous remercie de votre attention.